

Chronique générale

Du milieu des ténèbres de l'odieuse persécution religieuse qui sévit en France, voilà qu'il sort enfin quelques rayons de soleil. Le tribunal de Die vient d'acquitter d'anciens religieux Assomptionnistes, qui étaient accusés d'être professeurs alors que, prétendait-on, la loi des Associations leur interdisait l'enseignement. Et les magistrats de Saint-Etienne ont acquitté de même une communauté de Petites-Sœurs de l'Assomption, qui avaient l'audace de soigner les malades chez les familles pauvres, en contravention, disait-on aussi, à la même Loi. Cela démontre qu'il y a encore des juges non seulement à Berlin, mais même en quelques localités de France.

Mais il y a aussi, en maintes cités de la France, bien d'autres procès en cours, contre la liberté de la prédication, de la charité ou de l'enseignement.

Les journaux américains nous racontaient, l'autre mois, que M. l'abbé B.-M. O'Boylan, curé de Saint-François de Sales, à Newark, Ohio, a fait le 4 mars une conférence sur le catholicisme, dans une église protestante, sur l'invitation du pasteur de la congrégation du lieu. La divinité du Christ, l'autorité divine de la vraie Eglise, le sacrement de pénitence, le saint sacrifice de la Messe, tels furent, avec quelques autres, les points de doctrine que développa le conférencier, et tout cela, à l'ébahissement général, avec la Bible protestante pour point d'appui. Quand le prêtre catholique eut fini de parler, il fut l'objet des remerciements et des félicitations du ministre et des membres les plus importants de la congrégation ; et même, le lendemain, le ministre, Dr. L. W. White, vint encore remercier le Père O'Boylan chez lui.

Il n'y a guère qu'aux Etats-Unis qu'il peut se passer des événements de ce genre !

Toutefois, il est probable qu'il y a un grand nombre de protestants, dans tous les pays, qui seraient contents d'assister à des conférences où l'on répondrait à leurs objections contre l'Eglise. Car il n'y a pas besoin de fréquenter beaucoup nos frères.